SNCF: 800 “Chibanis” marocains demandent réparation pour discrimination

15/05/2017 à 17h22

Justice: la Cour d’appel de Paris examine plus de 800 dossiers d’anciens cheminots de nationalité ou d’origine marocaine, les “Chibanis”

Ils ont le sentiment d’avoir été “spoliés” comparé aux cheminots français et demandent “réparation” à la SNCF : la Cour d’appel de Paris examine jusqu’à mardi plus de 800 dossiers d’anciens cheminots de nationalité ou d’origine marocaine, les “Chibanis”.

En première instance, la SNCF avait été condamnée pour discrimination dans la quasi-totalité des dossiers. Le montant des dommages et intérêts prononcés en septembre 2015 devant le conseil de prud’hommes de Paris, suspendus par l’appel formé in extremis par le groupe public, s’élevait alors à 170 millions d’euros.

Après moult renvois et, pour certains, 12 ans de procédure, plus de 200 “Chibanis” (cheveux blancs en arabe) se sont déplacés lundi, au point que certains ont dû rester debout.

“On attend qu’ils reconnaissent nos droits parce qu’on a été spoliés par la SNCF”, a dit à l’AFP Loucen Ablou, 72 ans, qui a commencé à travailler en 1972 à la gare de Lyon. “J’ai pas eu de carrière, ils ont pris 15 ans de ma vie en plus”, dénonce-t-il, expliquant que ses collègues français sont partis à la retraite à 55 ans, lui à 70.

Des enfants ou épouses représentaient parfois leur proche, mort ou malade, comme Zikri Habib, 42 ans, présent car “cela compte énormément pour mon père”. Agent d’entretien sur les voies pendant 32 ans, “sans possibilité d’évoluer”, il “a poussé” ses six enfants à faire des études, “je comprends mieux”, confie le fils.

(…) AFP